



Station de La Trinité-sur-Mer

12 rue des Résistants - B.P. 26 - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER
Tel. 97.55.71.87 - Telex 950 571

La Trinité sur Mer,
le 23 Octobre 1989

N/Réf : PC/EL n° 350

V/Réf : lettre du 28/9/89

Affaire suivie par P. CAMUS

Objet : Dossier 89.128

SAPOD-AUDIC à Theix

Monsieur le Préfet

Préfecture du Morbihan
Direction de la Règlementation

Environnement et Cadre de Vie

56019 VANNES Cédex

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier cité en référence, je vous transmets nos observations et avis concernant le dossier du complexe d'abattage et de transformation de canard (1ère tranche) situé dans la Z.A. de St-Léonard en Theix.

Remarques préliminaires :

L'un des objectifs de notre laboratoire étant la protection des eaux conchylicoles il est important de noter que les rejets à venir de cet abattoir n'atteindront pas directement le Domaine Public Maritime. Ils transiteront par la station d'épuration du Prat. L'impact sur le milieu récepteur sera donc indirect. De plus notre analyse porte essentiellement sur le rapport : Etude d'impact 1ère tranche des travaux : pollution de l'eau.

.../...

Observations particulières :

- p. 5 : il serait utile de donner les bases du calcul des caractéristiques des effluents et de préciser les unités (Kg/J).
- p. 6 : quelle est la destination des produits usagés de désinfection des camions (1000 l) et la rotation des stocks ?
- p. 18 : quelle est la destination des produits détergents et bactéricides utilisés (3500 kg/mois).
- p. 29 (note technique aggrafée)

Les caractéristiques de la charge polluante sont différentes de celles données page 5 notamment pour la M.E.S. 161 Kg contre 107 Kg et 10 Kg pour le phosphore contre 2,4 kg.

Quelles sont les causes de ces accroissements ?

Le tableau présenté en fin de la notice technique n'est valable que si les rendements épuratoires (pour les différents paramètres étudiés) de la station du Prat sont conservés avec la surcharge des rejets de la SAPOD.

- p. 29 : "Le rendement normal se situe à environ 97 %". Cette affirmation est acceptable pour la DBO5, la DCO et la M.E.S. Par contre pour le phosphore et l'azote le rendement est voisin de 50 % (voir tableau précédent).
- p. 33 : Les caractéristiques du rejet ne prennent pas en compte la totalité des paramètres. Les caractéristiques microbiologiques de l'effluent SAPOD ne sont pas précisées.

.../...

Conclusion :

Ce rapport apporte quelques éléments de l'impact sur le milieu récepteur mais reste trop succinct sur bien des aspects :

- Il n'est présenté aucune base de calcul pour établir les caractéristiques physico-chimiques du rejet.
- Les caractéristiques microbiologiques des effluents sont absentes.
- Il n'est proposé aucun contrôle régulier sur la qualité physico-chimique et microbiologique du rejet (notamment des salmonelles).
- L'étude d'impact sur la pollution des eaux se borne à quelques lignes en p. 9 sans prendre en considération la sensibilité des zones aquacoles situées en rivière de Noyal pour les niveaux de phosphore et d'azote.

Ce projet tel qu'il est proposé actuellement ne permet pas de vérifier s'il offre toutes les garanties de protection de la qualité physico-chimique et microbiologique du milieu récepteur à savoir la rivière de Noyal via la station d'épuration du Prat dont la surcharge hydraulique est importante.

Notre avis est donc défavorable

P. CAMUS
Adjoint au Chef du labo CSRU

copies : IFREMER NANTES - BCM
IFREMER DAMGAN
Affaires Maritimes Lorient - M. le Directeur Départemental
Affaires Maritimes Vannes - Mme l'Administrateur
Syndicat ostréicole de SARZEAU
DDASS Vannes - Hygiène du milieu
Dossier.